

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°705 - ÉDITION DU 25 OCTOBRE 2024



Retour sur la 10ème rentrée du football féminin



Octobre Rose - Merci les clubs !



16ème séminaire

des nouveaux Présidents

Mardi 05 novembre 2024 - 18h00

au siège du District à Baillet-en-France

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Organisation des Compétitions
- Organisation des compétitions sections Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football Animation Féminine
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Commission de Surveillance des Opérations Électorales



Ce samedi le Cergy-Pontoise FC, notre dernier représentant val d'oisien, joue sa qualification pour le 7ème tour de la Coupe de France.

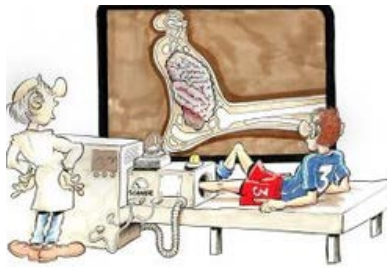


PERMANENCE WEEK END
ELU(E) du COMITE



Jérémie Garcia Dantas

01 34 08 11 28



Permanence médicale

TOP SCORER 95
CLASSEMENT DES MEILLEURS BUTEURS DU VAL-D'OISE

SENIOR D1

TOP SCORER 95
CLASSEMENT DES MEILLEURS BUTEURS DU VAL-D'OISE

U18 D1

Classement des Top Scorer
disponible sur Instagram



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKINSPO
RT

Gourman Dit
RECEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2024

Présents : Mme Sylvestre (Présidente) – Pézière – Podan Mavounzy- Sénécal- Cokgul

Assiste : M. Macina (Comité).

Excusé : M. Truffot.

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2024/2025)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.





CLUBS EN INFRACTION NON REGLEMENT COMPTE CLUBS

BOUFFEMONT ACF

ANCIENS D2 Poule A

Match n°28424888 du 13/10/2024

BOUFFEMONT AS 31 / ERMONT AS 31

BOUFFEMONT ACF 31 -1 Point

BOUFFEMONT ACF

ANCIENS D3 Poule C

Match n°28425586 du 13/10//2024

MAGNY EN VEXIN 31 / BOUFFEMONT ACF 32

BOUFFEMONT ACF 32 -1 point

BOUFFEMONT ACF

SENIORS D4 Poule C

Match n° 28436009 du 13/10//2024

SOISY ANDILLY MARGENCY 2 / BOUFFEMONT ACF 2

BOUFFEMONT ACF 2 -1 point

BOUFFEMONT ACF

SENIORS D3 Poule A

Match n° 28899017 du 13/10//2024

BOUFFEMONT ACF 1 / FOSSES UF 1

BOUFFEMONT ACF 1 -1 point

BOUFFEMONT ACF

SENIORS D3 Poule A

Match n° 28352780 du 20/10//2024

BOUFFEMONT ACF 1 / BEAUCHAMP AS 1

BOUFFEMONT ACF 1 -1 point

BOUFFEMONT ACF

ANCIENS D2 Poule A

Match n°28424838 du 20/10//2024

MERY MERIEL FC 32 / BOUFFEMONT ACF 31

BOUFFEMONT ACF 1 -1 point

BOUFFEMONT ACF

ANCIENS D3 Poule A

Match n°28425541 du 20/10//2024

BOUFFEMONT ACF 32 / GOUSSAINVILLE FC 32

BOUFFEMONT ACF 1 -1 point

BOUFFEMONT ACF

SENIORS D4 Poule C

Match n°28435955 du 20/10//2024

PONTOISIENNE JS 2 / BOUFFEMONT ACF 2

BOUFFEMONT ACF 1 -1 point





COURRIERS DES CLUBS

BONNEUIL ASC

Courriel du 22/10/2024

Seniors D2 Poule A

Match n°283582297 du 13/10/2024

Match remis au 01/11/2024

Confirmé par la Commission : il faut un battement de 48H entre deux rencontres

CERGY PONTOISE FC

Courriel du 17/10/2024

La COC ne peut prendre en compte votre demande, les groupes sont formés homologués et publiés.

Pas de retour en arrière possible

BONNEUIL ASC

Courriel du 21/10/2024

U14

Nous vous signalons que la priorité est au championnat et que le match de coupe sera reporté

GONESSE RC

Courriel du 21/10/2024

U14

Nous vous précisons que tous les matches à domicile de Gonesse de la catégorie U14 se joueront à 16H30 à partir du 14 octobre et jusqu'à la fin de la saison

GONESSE RC

Courriel du 21/10/2024

Le match est maintenu au 11/11/2024 (la date du 11/11/2024 est une date officielle pour les matches remis

PREMIER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

AUVERS ENNERY FC

Séniors D4 Poule B

Match n° 28899444 du 13/10/2024

AUVERS ENNERY FC 2 / CHAUMONTEL LUZARCHES 2

VIARMES ASNIERES OL

Criterium +55 ans Poule A

Match n° 28430504 du 06/10/2024

VIARMES ASNIERES OI 40 / ERAGNY FC 41

HERBLAY ES

Criterium +55 ans Poule B

Match n° 28430683 du 22/09/2024

HERBLAY ES 40 / GAFEPB 40

GARGES FCM

Criterium +55 ans Poule B

Match n° 28430685 du 22/09/2024

GARGES FCM 40 / COSMO TAVERNY 40





VAUREAL FCM

U18 D3 Poule A

Match n° 28947469 du 22/09/2024

VAUREAL FCM 23 : EZANVILLE ECOUEN US 21

PONTOISIENNE JS

U14 D3

Match n° 28942515 du 21/09/2024

PONTOISIENNE JS 21 / HERBLAY ES 21

ROISSY THILLAY ENTENTE

U16 D3 Poule A

Match n° 28946341 du 22/09/2024

ENT ROISSY THILLAY 23 / ENT BEAUMONT MOURS 21

ARGENTEUIL FC

U14 D4 Poule A

Match n° 28942988 du 28/09/2024

ARGENTEUIL FC 23 / HERBLAY ES 22

PONTOISIENNE JS

U14 D4 Poule D

Match n° 28943428 du 05/10/2024

PONTOISIENNE JS 22 / GOUSSAINVILLE FC 23

ADAMOIS OL

U14 D4 Poule E

Match n° 28943928 du 05/10/2024

ADAMOIS OI 22 / MERY MERIEL FC 22

MONTMAGNY FC

U14 D4 Poule E

Match n° 28943931 du 05/10/2024

MONTMAGNY FC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

DEMANDES FOOTCLUBS

SAINT PRIX ES

Vétérans +45 ans Poule C

Match n° 28895466 du 10/11/2024

SAINT PRIX ES 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5

Inversion de rencontres

Le match **aller** se déroulera sur les installations de JOUY LE MOUTIER le 10/11/2024 à 9h45

Le match **retour** se déroulera sur les installations de SAINT PRIX le 26/01/2025

Accord de la COC

ROISSY EN FRANCE US

U16 D3 Poule D

Match n° 28946296 du 27/10/2024

ENT.ROISSY THILLAY 3 / SARCELLES AAS 5

Le match se jouera à 12h30 sur les installations du THILLAY

Motif : match de coupe à 14h30

Accord de la COC





EAUBONNE CSM FOOT

SENIORS D3 Poule B

Match n° 28352914 du 03/11/2024

CSM EAUBONNE FOOT 2 / MARLY LA VILLE ES 2

Le match se jouera à 15h30 au stade Paul Nicolas à EAUBONNE

Accord de la COC

CROISSY US

CRITERIUM +55 ans

Match n° 28430526 du 10/11/2024

Inversion de rencontres

CROISSY US 10 / CORMEILLAIS ACS 10

Le match **aller** se jouera le 27/10/2024 à 9h30 au stade Gaston Frémont 1 à CORMEILLES EN PARISIS

Le match **retour** se déroulera sur les installations de CROISSY le 09/01/2025

Accord de la COC

NEUVILLE AS

U14 D4 Poule B

Match n° 28943438 du 09/11/2024

AS NEUVILLE 21 / OSNY FC 22

Match à jouer le 23/11/2024

Motif : terrain indisponible pour match de gala du Variété Club.

Prévenir vos adversaires

DEUIL ENGHEN FC

Anciens D3 Poule B

Match n° 28897906 du 20/10/2024

DEUIL ENGHEN FC 1 / BEAUCHAMP AS 1

Match à jouer le 01/11/2024

Motif : terrain fermé le 20/10/2024 de 7H30 à 12H à cause d'une manifestation municipale

Accord de la COC

DEUIL ENGHEN FC

Anciens D4 Poule A

Match n° 28425738 du 20/10/2024

DEUIL ENGHEN FC 32 / HERBLAY ES 32

Match à jouer le 22/12/2024

Motif : terrain fermé le 20/10/2024 de 7H30 à 12H à cause d'une manifestation municipale

Accord de la COC

MERY MERIEL FC

Seniors D2 Poule A

Match n° 28352258 du 03/11/2024

MERY MERIEL FC 1 / COSMO TAVERNY 2

Inversion de rencontres

Le match **aller** se déroulera sur les installations du COSMO DE TAVERNY le 03/11/2024

Le match **retour** se déroulera sur les installations de MERY MERIEL le 02/02/2025

Motif : terrain fermé du 28/10/2024 eu 03/11/2024

Accord de la COC

Accord des 2 clubs





VAUREAL FCM

Seniors D2 Poule B
Match n° 28352560 du 01/11/2024
VAUREAL FCM 1 / ERMONT AS 2
Match à jouer le 17/11/2024
Motif : changement de date suite accord ERMONT
Accord de la COC

VEXIN AS

Critérium +45 ans Poule B
Match n° 28430914 du 03/11/2024
VEXIN AS 5 / VAUXOISE ES 5
Match à jouer le 17/11/2024
Accord de la COC

PUISEUX LOUVRES FC

U15 D1
Match n°28429274 du 26/10/2024
PUISEUX LOUVRES FC / GOUSSAINVILLE FC
Nouvel horaire : 14 heures
Motif : 2 matches en même temps

MATCHES À JOUER
DATES

VIARMES ASNIERES OL

Anciens D3 Poule B
Match n°28425411 du 20/10/2024
VIARMES ASNIERES OL 31 / MONTMORENCY FC 32
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : arrêté municipal de la ville de la ville d'Asnières : stade fermé du 18/10/2024 au 20/10/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES OL

Critérium +55 ans
Match n°28490514 du 20/10/2024
VIARMES ASNIERES OL 40 / CORMEILLAIS ACS 40
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : arrêté municipal de la ville de la ville d'Asnières : stade fermé du 18/10/2024 au 20/10/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VIARMES ASNIERES OL

Seniors D3 Poule A
Match n°28352779 du 20/10/2024
VIARMES ASNIERES OL 1 / FRETTOISE 1
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : arrêté municipal de la ville de la ville d'Asnières : stade fermé du 18/10/2024 au 20/10/2024
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





VIARMES ASNIERES OL

U16 D3 Poule D

Match n°28946300 du 20/10/2024

VIARMES ASNIERES OL 21 / ENT. BEAUMONT MOURS 21

Match à jouer le 01/11/2024

Motif : arrêté municipal de la ville de la ville d'Asnières : stade fermé du 18/10/2024 au 20/10/2024

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Anciens D4 Poule A

Match n°28425735 du 20/10/2024

CHAUMONTEL LUZARCHES 32 / AUVERS ENNERY FC 32

Match à jouer le 11/11/2024

Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 Terrain fermé

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CHAUMONTEL LUZARCHES AS

Seniors D4 Poule B

Match n°28899423 du 20/10/2024

CHAUMONTEL LUZARCHES 2 / MONTMORENCY FC 2

Match à jouer le 11/11/2024

Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 Terrain fermé

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

PISCOP MOISSELLES AS

Anciens D4 Poule B

Match n°28425826 du 20/10/2024

PISCOP MOISSELLES AS 32 / MARLY LA VILLE ES 32

Match à jouer le 11/11/2024

Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Moisselles Terrain fermé

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN FC

U16 D3 Poule C

Match n°28945862 du 20/10/2024

VEXIN AS 21 / PIERRELAYE FC 21

Match à jouer le 22/12/2024

Motif : Arrêté municipal du 16/10/2024 de la Mairie de Marines Terrain fermé les 19 et 20 octobre

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

VEXIN FC

Anciens D3 Poule A

Match n°28425104 du 20/10/2024

VEXIN AS 31 / MENU COURT AS 32

Match à jouer le 01/11/2024

Motif : Arrêté municipal du 16/10/2024 de la Mairie de Marines Terrain fermé les 19 et 20 octobre

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires





PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D4 Poule B
Match n°28425829 du 20/10/2024
PUISEUX LOUVRES 95 2 /MAGNY EN VEXIN FC 2
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal, terrain fermé
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PERSAN US 03

U18 D2 Poule A
Match n°28947162 du 20/10/2024
PERSAN US 03 21 / BEZONS US 21
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Persan Terrain fermé du 19 au 21 octobre
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

ENTENTE BEAUMONT PERSAN

Anciens D2 Poule B
Match n°28897568 du 20/10/2024
ENTENTE BEAUMONT PERSAN 31 / MONTSOULT US 31
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Persan Terrain fermé du 19 au 21 octobre
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

PORTUGAIS PERSAN

Anciens D3 Poule B
Match n°28425408 du 20/10/2024
PORTUGAIS PERSAN US 21 / MERY MERIEL FC 33
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Persan Terrain fermé du 19 au 21 octobre
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

AUVERS ENNERY FC

Seniors D3 Poule C
Match n°28434972 du 20/10/2024
AUVERS ENNERY FC 1 / FONTENAY EN PARISIS 1
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Ennery Terrain fermé jusqu'au 22 octobre
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

VAUXOISE ES

Critérium +45 ans Poule B
Match n°28430905 du 20/10/2024
VAUXOISE ES 35 : VIARMES ASNIERES OL 35
Match à jouer le 01/11/2024
Motif : Arrêté municipal du 18/10/2024 de la Mairie de Vaux sur Seine Terrain fermé du 19 au 20 octobre
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires





PREMIER FORFAIT AVEC AMENDE

ROISSY EN FRANCE

CDM D2

Match n°28893923

ROISSY EN FRANCE US 5 / PUISEUX LOUVRES 95 5

ROISSY EN FRANCE Amende 30€

PUISEUX LOUVRES 95 5 3pts 5but

ROISSY EN FRANCE US 5 -1pt 0but

DEUXIÈME FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

BELLOY SAINT MARTIN ASC

U14 D4 Poule E

Match n°29612558 du 19/10/2024

ENT. BEAUMONT MOURS 21 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 21

BELLOY SAINT MARTIN ASC 21 -1pt 0but

ENT. BEAUMONT MOURS 21 3pts 5but

DEUXIÈME FORFAIT AVEC AMENDE

VAUREAL FCM

U18 D3 Poule A

Match n°28947429 du 20/*10/2024

FOSSES FU 21 / VAUREAL FC 23

VAUREAL FC 23 Amende 35€

VAUREAL FC 23 -1pt 0but

FOSSES FU 21 3pts 5but

FORFAIT GENERAL

PARMAIN AC

CDM D2

Amende 110€

MAGNY EN VEXIN FC

U18 D3 Poule B

Amende 110€

HERBLAY ES

U18 D3 Poule B

Amende 110€

PONTOISIENNE JS

Seniors F D1

Amende 110€

PONTOISIENNE JS

Seniors D4

Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES

Vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

ATTENTION

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35 minutes, pause de 5 à 10mn
U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn
Séniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seul la feuille de match foot à 8 recto/verso dument rempli sera recevable

COURRIERS DES CLUBS

GROSLAY FC 1

Mail du 14/10/24

Séniors F

Nous avons transmis les soucis de FMI rencontrés lors de la rencontre 29748786 du 11/10/24

Nous attestons la réception de votre feuille de match.

Nous vous rappelons que les feuille de match sont recto verso et que l'ensemble des informations ainsi que les différentes parties de la feuille doivent nous parvenir.





OSNY FC

Mail du 16/10/24

Séniors F

Nous n'avons aucune équipe Séniors Féminine engagée en critérium à 8.

ADAMOIS OL

Mail du 18/10/24

U15F

Nous vous invitons à bien lire les PV et à faire attention aux dates indiquées dans vos demandes de reports de rencontres. La date du Dimanche 20 octobre était indiquée et demandée dans vos demandes de reports de rencontres avec votre adversaire.

FOSSES FU

Mail du 18/10/24

U15F

Nous vous invitons à bien lire les PV et à faire attention aux dates indiquées dans vos demandes de reports de rencontres. La date du Dimanche 20 octobre était indiquée et demandée dans vos demandes de reports de rencontres avec votre adversaire.

RENCONTRES REPORTÉES

18/10/24

Séniors F Groupe A

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 / ENTENTE BELLOY OVA 2

Match n°29748755 du 04/10/24

Accord des 2 équipes

20/10/24

U15F Groupe A

ADAMOIS OL 1 / FOSSES FU 1

Match n°29748602 du 12/10/24

Accord des 2 équipes

08/11/24

Séniors F à 8 Groupe B

MAGNY EN VEXIN FC 1 / GAFEPB 1

Match n°29748784 du 11/10/24

Report de la commission

09/11/24

U15F Groupe A

GROSLAY FC 1 / PERSAN US 1

Match n°29748599 du 05/10/24

Report de la commission

15/11/24

SENIORS F

CHAMPAGNES SFC 1 – GAFEPB 1

Match n°29748783 du 04/10/24

Accord des 2 équipes





30/11/24

U15F Groupe A

PERSAN US 03 1 / BELLOY ST MARTIN ASC 1

Match n°29748603 du 12/10/24

Accord des 2 clubs





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Maillet (Président) – Budet – Lutz.

Absent non excusé : M. El Fakri (Comité de Direction).

Absents excusés : Mmes Cyprien – Lutz – M Budet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	16H00
-16 ans (U16)	13H30
-18 ans (U18)	13H30
-Seniors	15H00
-Seniors CDM	09H45
-Anciens /dimanche matin	09H45
-Féminines U15F U18F	15H00
-SENIORS	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU VAL-D'OISE COUTELIER - SENIORS

Rencontre GROSLAY FC 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

La rencontre citée ci-dessus déroulera le 27/10/2024 à 16h
Accord des 2 clubs

Rencontre MERY MERIEL FC 1 /MARLY LA VILLE ES 1

La Commission valide le nouvel horaire 15H30

Rencontre THILLAY ESM 1 / MONTMAGNY FC1

La Commission valide le nouvel horaire 16h30

COUPE DU COMITÉ LESTRUHAUT - SENIORS

Rencontre GROSLAY FC 2 / ARGENTEUIL FC 2

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 27/10/2024 à 11h30

Rencontre GONESSE RC 2 / MARLY LA VILLE ES2

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 17/11/2024

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL U18

Rencontre COURDIMANCHE AS 1 / FRANCONVILLE FC 1

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 26/10/2024 à 14h30
Accord des 2 clubs

Rencontre MERY MERIEL FC 1 /MONTSOULT BAILLET US 1

La Commission valide le nouvel horaire 13h

Rencontre CHAMPAGNE 95 FC 1 / DEUIL ENGHEIN FC 1

La Commission valide le nouvel horaire 12h00

Rencontre THILLAY ESM 1 / GARGES FCM 1

La Commission valide le nouvel horaire 14h30
Accord des 2 clubs





COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U16

Rencontre US MAGNY EN VEXIN 1 / VILLIERS LE BEL FC 1

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

Rencontre ENT ROISSY THILLAY 1 / SOISY ANDILLY MARGENCY 1

La rencontre citée ci-dessus se jouera à 13h
Accord des 2 clubs

Rencontre ERMONT AS 1 / MERY MERIEL FC 1

La Commission valide le nouvel horaire 13h
Accord des 2 clubs

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U14

Rencontre MARCOUVILLE CITY 21 / ST BRICE FC 21

La rencontre citée ci-dessus prévue le 19 octobre 2024 à 15h30 est reportée au 02 novembre 2024 même heure.

Rencontre BONNEUIL ACS 21 / BRUYERE BERNES USM 21

La rencontre citée ci-dessus prévue le 26 octobre 2024 se déroulera le 02/11/2024 même horaire

Rencontre PONTOISIENNE JS 21 / ACADEMIE ERMONT FOOTBALL 21

Match perdu par pénalité pour le club de la PONTOISIENNE JS

Motif: absence de feuille de match

Rencontre JOUY LE MOUTIER FC 21 / EAUBONNE FOOT CSM 21

EAUBONNE CSM : Forfait non avisé
HERBLAY ES 2 qualifié
Amende 25€ EAUBONNE CSM

Rencontre PUISEUX LOUVRES FC 1 / GOUSSAINVILLE FC 1

La Commission valide le nouvel horaire 16h





COUPE DU COMITE U16

Rencontre VAUREAL FCM 2 / ACADEMIE ERMONT 2

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 22/12/2024 à 13h30

Rencontre ARGENTEUIL RC 3 / ADAMOIS OL 2

La Commission valide nouvel horaire 12h

COUPE DU COMITE U14

Rencontre MENU COURT AS 22 / ST BRICE FC 24

La rencontre citée ci-dessus prévue le 19 octobre 2024 à 15h00 est reportée au 02 novembre 2024 même heure.

Rencontre ARGENTEUIL FC 2 / SARCELLES AAS 6

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 02/11/2024 même horaire

Rencontre VIARMES ASNIERES OL 2 / St OUEN L'AUMONE AS 3

La rencontre citée se déroulera le 26/10/2024 à 15h

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL U15F

Challenge Dupuis

Rencontre FRANCONVILLE FC 1 / ENT BEAUMONT MOURS 1

La Commission valide le nouvel horaire 15h30
Accord des 2 clubs

COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL - ANCIENS

Rencontre MONTMORENCY FC31 / JOUY LE MOUTIER FC 31

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 17/11/2024 même horaire

Rencontre FC VILLIERS LE BEL 31 / VAUREAL FCM 31

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 17/11/2024





COUPE DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL +45

Rencontre FONTENAY EN PARISIS 5 / MONTMORENCY FC 5

La rencontre citée ci-dessus se déroulera le 22/12/2024 même horaire

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Budet





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2024

Présents : Mmes Gontarczyk (Présidente) – Bastos
MM. Doucara – Joseph – Le Nagard – Rabia – Sénécal

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Nicolle
M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]





RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL RC : Mail du 18 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence U8 sur le centre de CORMEILLAIS ACS

ARRONVILLE FC : Mail du 18 10 24

Pris note de votre demande d'engagement d'équipes pour les prochains plateaux et critériums. Après vérification la commission ne peut valider que l'engagement d'une équipe U6/U7 et une équipe U8/U9. Pour les critériums la commission vérifiera à nouveau le nombre de licenciés pour la 2^{ème} phase.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 15 10 24

Pris note de du forfait avisé de vos équipes U8 sur centre du plateau à VEMARS ST WITZ du 19/10/24

BEAUCHAMP AS : Mail du 14 10 24

Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres du critérium U12/U13



**BONNEUIL ASC : Mail du 18 10 24**

Pris note de la fermeture de vos installations à la suite de l'arrêté municipal

ENTENTE SSG : Mail du 14 10 24

Pris note de l'inversion du score sur FMI – critérium U11 Avenir poule B

ERMONT ACF : Mail du 17 10 24

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuille de présence de vos équipes U8 sur centre de CORMEILLAIS ACS du 05 10 24. La commission vous rappelle qu'en cas d'appel de feuilles de présence, les clubs concernés doivent impérativement les déposer dans FAL.

ENTENTE SSG : Mail du 17 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U10/U11

EZANVILLE US : Mail du 17 10 24

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur critérium U12/U13 du 19/10/24 contre GARGES FCM

FRANCONVILLE FC : Mail du 17 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à GARGES FCM du 19/10/24

GONESSE RC : Mail du 15 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10 & U11 Avenir sur critérium Avenir du 19/10/24 à OSNY FC

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 18 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match sur critérium U10/U11 du 05/10/24

MONTIGNY FC : Mail du 17 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuilles de matchs sur critérium U12/U13 du 12/10/24

NEUVILLE AS : Mail du 21 10 24

Pris note de votre demande de report de matchs. La commission vous rappelle que toutes les demandes de report des matchs de critérium U10/U11 et U12/U13 émanant des clubs, doivent obligatoirement être effectuées via FOOTCLUB afin d'obtenir l'accord de vos adversaires.

La commission prend note de l'absence avisée de vos U7 sur le centre de MENU COURT du 09/11/24.

PERSAN US : Mail du 17 10 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 19/10/24. La commission regrette d'être prévenu si tardivement

ROISSY US : Mail du 18 10 24

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires U6/U7. La commission les intégrera sur les prochains plateaux

ST PRIX ES : Mail du 10 10 24

Pris note du souci rencontré avec les FMI. La commission attend les feuilles de matchs du critérium U10/U11 du 19/10/24 contre COSMO TAVERNY

VEMARS ST WITZ FC : Mail du 15 10 24

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 19/10/24

VEXIN AS : Mail du 18 10 24

Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur critérium du 19/10/24 contre MAGNY FC

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 18 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match





VIARMES ASNIERES OL : Mail du 17 10 24

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de match sur critérium U12/U13 du 05/10/24

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 18 10 24

Pris note de la fermeture de vos installations les 19 & 20/10/24 suite à l'arrêté municipal

RAPPEL PLATEAUX

La commission rappelle à tous les présidents de club, que les enfants qui participeront physiquement aux différentes rencontres doivent impérativement être licenciés.

La commission se réserve le droit de modifier le lundi précédent, le nombre d'équipes devant participer aux différentes compétitions en fonction des effectifs ayant une licence valide.

Toutes les feuilles récapitulatives de plateau et feuilles de présence des clubs doivent impérativement être déposées dans FAL par le club recevant.

Si un club visiteur oublie de laisser sa feuille de présence lors de son déplacement, il doit impérativement la déposer dans FAL le jour même afin d'éviter l'amende pour non-transmission.

La commission demande également à chaque club recevant d'indiquer dans FAL l'absence d'équipes ou clubs ainsi que l'absence de feuilles de présence.

En cas de défaillance d'un club recevant, les clubs adverses doivent impérativement déposer leur feuille de présence dans FAL dès le 1er appel de feuille de présence dans le PV

La commission rappelle que toute annulation de plateau reçue le lundi avant 15h permettra de replacer les clubs sur d'autres centres et donner l'occasion aux enfants de jouer.

Conformément à l'annexe financière, toutes les annulations de plateau reçues après le Jeudi midi, donneront lieu à une amende pour le club recevant de 100€ pour Absence du club organisateur d'un plateau.

De même les clubs qui préviennent du forfait de toutes leurs équipes après le Jeudi midi, seront pénalisés également d'une amende de 50€ pour absence non excusée d'un club sur un plateau.

DISTRICT DU VAL-D'OISE DE FOOTBALL

INFOS FLASH FOOT

FOOT ANIMATION

Le 14 octobre 2024

PLATEAUX – MODIFICATIONS – RESPECT

Le DVOF est destinataire de dizaines de modifications le vendredi pour les plateaux du Week-end !

Pour toute modification sur un plateau, il faut le signaler à la commission Foot Animation au maximum le lundi 15 H, avant la date prévue.

La commission se réunissant le lundi soir, toute modification arrivant après ce délai entraînera une **annulation du plateau**.

Ce seront malheureusement les enfants qui seront pénalisés.

Seul un arrêté municipal de fermeture avec la liste des matchs permet d'éviter l'amende.

95
DISTRICT DU VAL-D'OISE
FFF





COUPE DU COMITÉ U12

1er Tour – SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 14h00

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 2ème tour prévu le 11 janvier 2025

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés sur la messagerie officielle des clubs.
Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- ☑ Les U12 et U12F (2013)
- ☑ Sont autorisés trois U11 / U11F (2014) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- ☑ Sont autorisées les joueuses U13F (2012).
- ☑ Les U13 (2012) ne sont pas autorisés à participer.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres.

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 2 Décembre 2025 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



Centre 1 Eragny FC 1	Centre 2 Beaumont-Mours ENT 2	Centre 3 Arnouville FAS 1	Centre 4 Franconville FC 3
Eragny FC 1	Beaumont-Mours ENT 2	Arnouville FAS 1	St Leu FC 2
Vauréal FCM 2	Courdimanche AS 1	Pontoisienne JS 1	Gonesse RC 2
Eaubonne CSM 1	Goussainville FC 1	St Prix ES 1	Franconville FC 3
Herblay ES 1	Bezons USO 2	St Ouen AS 1	Franconville FC 2
Centre 5 St Brice FC 2	Centre 6 Entente SSG 4	Centre 7 Herblay ES 2	Centre 8 St Prix ES 2
Pierrelaye FC 1	Bezons USO 3	Herblay ES 2	St Prix ES 2
Montsoul-Baillet Us 1	Persan US 1	Vexin AS 1	Fosses FU 2
St Brice FC 2	Entente SSG 4	Le Thillay ESM 1	Auvers-Ennery FC 1
St Brice FC 3	Entente SSG 1	Montmorency FC 2	Montigny FC 2
Centre 9 Ecoeu FC 1	Centre 10 RC Argenteuil 2	Centre 11 Montmagny FC 2	Centre 12 Adamois OL 1
St Brice FC 1	RC Argenteuil 2	Entente SSG 2	Ecoeu FC 2
St Brice FC 4	RC Argenteuil 3	Entente SSG 3	Ecoeu FC 3
Ecoeu FC 1	Adamois OL 2	Beaumont-Mours ENT 1	Adamois OL 1
Ecoeu FC 4	Deuil-Engbien FC 2	Montmagny FC 2	Grosly FC 1
Centre 13 Beauchamp AS 2	Centre 14 Marly la Ville ES 1	Centre 15 Cergy-Pontoise FC 2	Centre 16 Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 2	Ermont AmS 1	Eragny FC 2	Belloy St Martin ASC 1
Beauchamp AS 1	Fosses FU 1	Ermont ACF 1	Marcouville City CPA 1
Persan US 2	Beauchamp AS 3	Cergy-Pontoise FC 2	Franconville FC 1
Eaubonne CSM 2	Marly la Ville ES 1	Cergy-Pontoise FC 3	
Centre 17 Argenteuil FC 1	Centre 18 Osny FC 2	Centre 19 Cosmo Taverny 1	Centre 20 Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 1	Osny FC 2	Cosmo Taverny 1	Jouy le Moutier FC 3
Argenteuil FC 4	Osny FC 1	Méry-Mériel FC 2	Jouy le Moutier FC 1
Montigny FC 1	Champagne SFC 2	Jouy le Moutier FC 2	Soisy AM FC 2
Ermont ACF 2	Magny en Vexin FC 1	Herblay ES 3	Survilliers AV 1
Centre 21 Cormeillais ACS 2	Centre 22 Vauréal FCM 1	Centre 23 Grosly FC 2	Centre 24 Roissy US 1
Magny en Vexin FC 2	Vauréal FCM 1	Cergy-Pontoise FC 4	Viarnes-Asnières OL 1
Montmorency FC 1	Garges FCM 1	Cergy-Pontoise FC 1	Roissy US 1
Cormeillais ACS 2	Pontoisienne JS 2	Grosly FC 2	Villiers le Bel FC 3
Cormeillais ACS 3	Méry-Mériel FC 1	Osny FC 3	Villiers le Bel FC 1
Centre 25 Sarcelles AAS 1	Centre 26 Villiers le Bel FC 2	Centre 27 St Ouen AS 2	Centre 28 Puiseux-Louvres FC 2
Cosmo Taverny 2	Villiers le Bel FC 2	Argenteuil FC 3	Arnouville FAS 2
Ezanville US 1	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Sarcelles AAS 4	Sarcelles AAS 2	St Ouen AS 2	Bezons USO 1
Sarcelles AAS 1	Sarcelles AAS 3	Goussainville FC 2	Deuil-Engbien FC 1
Centre 29 Garges FCM 2	Centre 30 St Leu FC 1	Centre 31 Champagne SFC 1	Centre 32 Soisy AM FC 1
Montmagny FC 3	RC Argenteuil 1	Champagne SFC 1	Soisy AM FC 1
Montmagny FC 1	RC Argenteuil 4	Bouffémont AC 1	Soisy AM FC 3
Cormeillais ACS 1	Puiseux-Louvres FC 1	Marly la Ville ES 2	Vémars St Witz FC 1
Garges FCM 2	St Leu FC 1	Ermont AmS 2	Gonesse RC 1





1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

CRITÉRIUM U10 AVENIR

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille match n° 29491155 du 19 10 24 – critérium U10 Avenir contre ERAGNY FC

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel feuille match n° 29491203 du 19 10 24 – critérium U10 Avenir contre FOSSES UF

CRITÉRIUM U11 AVENIR

DEUIL ENGHIEU FC : 1^{er} appel feuille match n° 29489000 du 19 10 24 – critérium U11 Avenir contre FOSSES UF

CRITÉRIUM U12 AVENIR

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille match n° 29491450 du 12 10 24 – critérium U12 Avenir contre FRANCONVILLE FC

SARCELLES AAS : 1^{er} appel de feuille match n° 29491477 du 19 10 24 – critérium U12 Avenir contre GONESSE RC

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille match n° 29491494 du 12 10 24 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE SSG

CRITÉRIUM U13 AVENIR

FRANCONVILLE FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29497082 du 12 10 24 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuille match n° 29497083 du 12 10 24 – critérium U13 Avenir contre FRANCONVILLE FC

GARGES FCM : 1^{er} appel de feuille match n° 29491261 du 12 10 24 – critérium U13 Avenir contre OSNY FC

ERAGNY FC : 1^{er} appel de feuille match n° 29491299 du 19 10 24 – critérium U13 Avenir contre GARGES FCM

CRITÉRIUM U10/U11

VAUREAL FCM 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29709294 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

ST PRIX ES 1 & 2 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29709252 & 29709297 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre COSMO TAVERNY 1 & 2

ARGENTEUIL RC 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29709340 & 29709385 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre ST OUEN AS 3 & 4

SARCELLES AAS 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29712936 & 29712981 du 19 10 24 – critérium U10/U11 contre CORMEILLAIS ACS 1 & 2





CRITÉRIUM U12/U13

GARGES FCM 2 – 3 & 4 : 1^{er} appel de feuilles de matchs n° 29718930 -29719127 & 29719239 du 19 10 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 1 – 2 & 3

VIARMES ASNIERES OL 2 : 1^{er} appel de feuille de match n° 29717093 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre THILLAY ESM 1

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

CRITÉRIUM U10 AVENIR

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuille match n° 29491167 du 05 10 24 – critérium U10 Avenir contre FRANCONVILLE FC

CRITÉRIUM U10/U11

EAUBONNE CSM 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29709217 & 29709262 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

ERMONT ACF 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 297009304 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre HERBLAY ES 3

CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29712898 – 29712943 - 29712988 & 29713091 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre COURDIMANCHE AS 1 – 2 – 3 & 4

ENTENTE SSG 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713283 & 29713384 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 – 4 & 6

SOISY AM FC 3 : 2^{ème} appel de feuille match n° 29713932 du 05 10 24 – critérium U10/U11 contre VILLIERS FC 3

ENTENTE SSG 7 & 8 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29704032 & 29704061 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2

PUISEUX LOUVRES FC 1 – 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29712903 – 29712948 -29712993 & 29713096 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

COURDIMANCHE AS 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29712904 & 29712949 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 3 & 4

DEUL ENGHEN FC 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713286 & 29713387 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 & 4

PONTOISIENNE JS 1 – 2 – 3 & 4 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29713287 – 29713388 – 29713433 & 29713478 du 12 10 24 – critérium U10/U11 contre FRANCONVILLE FC 3 – 4 – 5 & 6



**CRITÉRIUM U12/U13**

FONTENAY FC 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29716217 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1

DOMONT FC 1 : 2^{ème} appel de feuille match n° 29716220 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre PARMAIN AC 1

MAGNY FC 3 : 2^{ème} appel de feuille match n° 29716221 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 6

CHAMPAGNE SFC 1 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29716471 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre VALLEE DU SAUSSERON 1

PONTOISIENNE JS 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29716542 & 29716576 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ERAGNY FC 1 & 2

GONESSE RC 2 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29716925 & 29716959 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US 1 & 2

VIARMES ASNIERES OL 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29717134 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre THILLAY ESM 2

EAUBONNE CSM 1 & 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29741618 & 29741410 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & 2

ENTENTE SSG 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744261 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre PUISEUX LOUVRES FC 4

DEUIL ENGHEN FC 3 : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29744178 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 3

ARGENTEUIL FC 5 – 6 – 7 & 8 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744955 – 29744927 – 29744832 & 29744784 du 05 10 24 – critérium U12/U13 contre COSMO TAVERNY 2 – 3 – 4 & 5

ARGENTEUIL FC 1 & 3 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29742621 & 29741385 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre BEAUCHAMP AS 1 & 3

ARGENTEUIL RC 2 – 3 – 4 & 5 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29743605 – 29744179 - 29744237 & 29742365 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2 – 3 – 4 & 5

FRANCONVILLE FC 2 : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 29744961 du 12 10 24 - critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 5

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 29716225 du 12 10 24 – critérium U12/U13 contre ENTENTE SSG 6

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U6-U7 du 12 10 24**

MONSOULT BAILLET US : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°3 à BELLOY ST MARTIN ASC

BEZONS USO : 1^{er} appel **feuille de CENTRE et de PRESENCE** de vos joueurs U7 sur votre site le n°4 à BEZONS USO

ST OUEN AS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°6 à CERGY FC





MARCOUVILLE CITY : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°9 à COURDIMANCHE AS

THILLAY ESM : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°15 à GROSLAY FC

CORMEILLAIS ASC : 1^{er} appel **feuille de CENTRE et de PRESENCE** de vos joueurs U7 sur votre site le n°16 à CORMEILLAIS ACS

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°18 à ADAMOIS OL

U.S PERSAN 03 : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°18 à ADAMOIS OL

ST OUEN AS : 1^{er} appel **feuille de PRESENCE** de vos joueurs U7 sur votre site le n°19 à ST OUEN AS

PONTOISIENNE JS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°19 à ST OUEN AS

RC ARGENTEUIL : 1^{er} appel **feuille de CENTRE et de PRESENCE** de vos joueurs U7 sur votre site le n°20 à RC ARGENTEUIL

ERMONT AMS : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°20 à RC ARGENTEUIL

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel feuille de présence de vos joueurs U7 sur le site n°25 à VEMARS ST WITZ FC

PLATEAU U8 Niveau 2 du 05 10 24

CORMEILLAIS ACS : 1^{er} appel feuille de CENTRE et feuille de PRESENCE du plateau U8 sur le site n°7 chez nous à CORMEILLAIS ACS

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2024/2025

PLATEAU U8-U9 Niveau 1 du 05 10 24

ST OUEN AS : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8/U9 sur le site n°4 à ENTENTE SSG

PLATEAU U8 Niveau 2 du 05 10 24

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel feuille de CENTRE et feuille de PRESENCE des clubs visiteurs du plateau U8 sur le site n°5 chez vous à DEUIL ENGHEN FC

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHEN FC

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème} appel feuille présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHEN FC

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°5 à DEUIL ENGHEN FC

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS

ERMONT ACF : 2^{ème} appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur le site n°7 à CORMEILLAIS ACS





GROSLAY FC : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°10 à THILLAY ESM

MONTMORENCY FC : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°12 à MARLY ES

SARCELLES : 2^{ème} appel feuille de CENTRE et feuille de PRESENCE des clubs visiteurs du plateau U8 sur le site n°18 chez vous à SARCELLES AAS

EZANVILLE US : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U8 sur le site n°18 à SARCELLES AAS

PLATEAU U9 Niveau 2 du 05 10 24

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 2^{ème}appel feuille de CENTRE du plateau U9 sur le site n°3 chez vous à CHAUMONTEL

ST LEU FC : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°6 à ECOUEN FC

ST OUEN A.S : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°13 à OSNY FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

ERMONT ACF : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

GARGES FCM : 2^{ème} appel feuille de présence du plateau U9 sur le site n°14 à ST BRICE FC

AMENDES

MENUCOURT AS : Absence non excusée sur le plateau U7 du 12/10/24 – site n°10 à FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

Amende : 50 €

PONTOISIENNE JS : Absence non excusée sur le plateau U7 du 12/10/24 – site n°10 à FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

Amende : 50 €

FC VILLIERS LE BEL : Absence non excusée sur le plateau U7 du 12/10/24 (mail du 11/10 pour le 12/10 soit moins de 48 H) – site n°25 à VEMARS ST WITZ FC

Absence d'un club, d'une équipe ou d'une personne aux réunions, formations, plateaux ou manifestations organisées par le DVOF ou excusée-48H

Amende : 50 €

VEVIN AS : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matchs n° 29708828 – 29708873 & 29708918 – critérium U10/U11 du 19/10/24 à MAGNY FC

Amende : 15€ X 3 = 45€

PUISEUX LOUVRES FC 3 & 4 : Non réception après 2 appels de feuilles de matchs n° 29713029 & 29713&32 du 28/09/24 – critérium U10/U11 contre ST LEU FC 3 & 4

Amende : 52€ x 2 = 104€





ARGENTEUIL FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 – 2 – 3 & 4 sur matchs n° 29741619 – 29741411-29741383 & 29741265 – critérium U12/U13 du 05/10/24 à VAUREAL FCM

Amende : 15€ X 4 = 60€

VIARMES ASNIERES OL : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 29717134 – critérium U12/U13 du 05/10/24 contre THILLAY ESM

Amende : 15€

ST LEU FC : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur matchs n° 29704122 & 29704234 – critérium U10/U11 du 19/10/24 contre MONTMORENCY FC 4 & 5

Amende : 15€ X 2 = 40€

Prochaine Réunion lundi 28 Octobre 2024





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL ANIMATION FÉMININE

RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Huart- Joly

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seul la feuille de match foot à 8 recto/verso dument rempli sera recevable

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, le terrain et le type de surface.

Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos équipes dans FAL mais vous pouvez inscrire vos équipes ou vos joueuses par courriel, via la messagerie officielle, toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.





PLATEAUX U7F ET U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

PLATEAU 1 :	12 OCTOBRE 2024 – ESSG/SOISY – BRUYERES BERNES USM
PLATEAU 2 :	16 NOVEMBRE 2024 – MERY-MERIEL FC – FRANCONVILLE FC
PLATEAU 3 :	14 DECEMBRE 2024 – TAVERNY COSMO – ERMONT AMS
PLATEAU 4 :	1er FEVRIER 2025-
PLATEAU 5 :	06 MARS 2025-
PLATEAU 6 :	05 AVRIL 2025-
PLATEAU 7 :	17 MAI 2025 –

CHAQUE PLATEAU FÉMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SÉPARÉMENT et SIMULTANÉMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ne doit participer au plateau U9F
et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Vous avez la possibilité de faire jouer 2 U7F par équipe de U9F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRÉSENTATION DES LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédant un plateau, soit 12 jours en amont.

Ex : plateau le 12/10 courriel complet avant le 30/09 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F

La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.

Elle doit comporter :

Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.

Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur

Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie

Que le plateau se soit déroulé ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

Le club recevant doit indiquer la non-transmission de la feuille de présence par le club visiteur sur la feuille de plateau ou signaler par mail à la commission féminine si le constat de l'absence de celle-ci post plateau





COURRIERS DES CLUBS

HERBLAY ES

Mail du 12/10/24

U13F Groupe B

Pris note de la non-utilisation de la FMI pour la rencontre 29746403 du 12/10/24

Nous attestons la réception de votre feuille de match.

ST OUEN L'AUMONE AS

Mail du 18/10/24

U13F Groupe B

Nous vous rappelons que les feuilles de match de foot à 11 sont interdites pour l'ensemble des pratiques à 8.

Seul les feuilles de matchs à 8 sont autorisées, vous les trouverez dans l'onglet document du site du DVOF.

Sur la feuille reçue pour la rencontre 29746387 du 05/10/24 plusieurs anomalies, feuille de match foot à 11, pas d'éducateur sur le banc, pas de numéro de match, pas le groupe de pratique U13F, pas de signature d'arbitre d'avant match, pas d'arbitre de touche, pas de verso pour les infos d'après match.

GARGES FCM

Mail du 23/10/24

U11F

Nous avons bien reçu votre mail d'engagement pour les U11F

Vous intégrerez le groupe D, vous prendrez la place du non affecté 4

Votre 1^{er} match sera le 09/11/24 contre Persan US 03 1

RENCONTRES REPORTÉES

09/11/24

U13F – Groupe B

DEUIL ENGHIEU FC 1 / HERBLAY ES 2

Match n°29746401 du 05/10/24

Reporté par la commission

U11F – Groupe D

GARGES FCM 1 / PERSAN US 03 1

Match du 05/10/24

Reporté par la commission

21/12/24

U13F – AVENIR

ST BRICE FC 1 / HERBLAY ES 1

Match n°29760866 du 19/10/24

Reporté par la commission

APPEL A FEUILLES DE MATCHS & FMI

U13F

GROUPE A

CORMEILLAIS ASC 1 / ARGENTEUIL FC 1

Match n° du 12/10/24

1^{er} appel le 14/10/24

2^{ème} appel le 21/10/24





GROUPE D

MONTMORENCY FC 1 / ST PRIX ES 2

Match du 12/10/24

1er appel le 21/10/24

U11F

GROUPE C

DEUIL ENGHIEU FC 1 / GONESSE RC 1

Match n° du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

2^{ème} appel le 21/10/24

ERAGNY FC 1 / ENTENTE SSG-SOISY 1

Match n° du 12/10/24

1er appel le 14/10/24

2^{ème} appel le 21/10/24





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Le Nagard (Président) - Gondel

Assiste : M. Renault (Cda)

Excusés : MM Duclos - Vernet

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La commission compétente a toutefois qualité, sur demande motivée d'un club, pour accorder une dérogation en l'absence d'accord de l'adversaire.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet de la Ligue le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédant la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).





CONFIRMATION DE GYMNASES

En raison d'un dysfonctionnement informatique du logiciel Fédéral, empêchant l'affichage du lieu des matchs, la commission futsal vous informe de l'adresse du gymnase des 2 clubs ci-dessous :

Pierrelaye FC : Gymnase Micheline Ostermeyer, 90 rue de Malassis, 95480 Pierrelaye – **le vendredi à 21H00**

Sem Nome FC : Gymnase Daubigny, rue Pierre Bérégovoy, 95430 Auvers S/OISE – **le samedi à 18H00**

COURRIERS CLUBS

Persanaise Cfj : Mail du 07/10/24

Réception feuille de match papier du 06-10-24 contre Avicenne Asc en critérium U12.

Attainville Futsal Club Mail du 07/10/24

Réception feuille de match papier du 06-10-24 contre Garges Djibson en critérium U12.

Futsal Club VLB : Courrier du 08/10/24

Réception feuille de match papier du 05-10-24 contre Asf Argenteuil en critérium U14.

Sannois Fce : Mail du 11/10/24

Pris note du Forfait général de votre Equipe Senior D2.

Sem Nome Fc : Mail du 16/10/24 (Footclubs)

Demande de report de la rencontre contre Pierrelaye Fc au vendredi 25-10-24.

Accord des 2 Clubs. Accord de la commission.

Attainville Futsal Club Mail du 12/10/24

Réception feuille de match papier du 12-10-24 contre Futsal Club VLB en critérium U14.

Persanaise Cfj : Mail du 13/10/24

Réception feuille de match papier du 13-10-24 contre Asf Argenteuil en critérium U12.

Les Sportifs de Garges : Mail du 14/10/24

Demande pour intégration de vos équipes en critérium U12 et U14 et plateaux U8 et U10

Accord de la commission. Intégration de vos équipes après les vacances de la Toussaint.

Attainville Futsal Club : Mail du 14/10/24

Pris note de la non utilisation de la FMI pour le match Avicenne 22 / Attainville 21 du 12/10/24 en critérium U12.

Pris note du résultat de la rencontre : Avicenne 10 Buts – Attainville 4 Buts.

La commission demande aux clubs d'établir une feuille de match papier.

Avicenne Asc : Mail du 14/10/24

Pris note de la non utilisation de la FMI pour le match Avicenne 21 / Persanaise 21 du 13/10/24 en critérium U14.

Pris note du résultat de la rencontre : Avicenne 29 Buts – Persanaise 1 Buts

La commission demande aux clubs d'établir une feuille de match papier.

Garges Djibson Asc : Mail du 15/10/24

Réception feuille de match papier du 13-10-24 contre Avicenne Asc en critérium U12.

Futsal Club VLB : Courrier du 21/10/24

Réception feuille de match papier du 12-10-24 contre Persanaise Cfj en critérium U12.



**1^{er} FORFAIT NON AVISÉ****CRITÉRIUM U12**

Match n° 29763939 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 13-10-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe de Avicenne Asc 21

Garges Djibson Asc 21 : **5 Buts**

Avicenne Asc 21 : **0 But**

Avicenne Asc : **Amende : 15€**

CRITÉRIUM U14

Match n° 29764215 : Fc VLB 21 / Asf Argenteuil 21 du 05-10-24

Lecture de la feuille de match. Absence de l'équipe d'Asf Argenteuil 21

Fc VLB 21 : **5 Buts**

Asf Argenteuil 21 : **0 But**

Asf Argenteuil : **Amende : 30€**

FORFAIT GÉNÉRAL

Sannois Fce 2 : Annulation de l'engagement après parution des calendriers.

Amende : 110€

**1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH
ET
INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE****CRITÉRIUM U12**

Match n° 29763960 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 22 du 06-10-24

Match n° 29763961 : Asf Argenteuil 21 / Fc VLB 21 du 06-10-24

Match n° 29763936 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 12-10-24

CRITÉRIUM U14

Match n° 29764214 : Avicenne Asc 22 / Attainville Fc 21 du 05-10-24

Match n° 29764216 : Garges Djibson Asc 21 / Avicenne Asc 21 du 06-10-24

Match n° 29764190 : Avicenne Asc 21 / Persanaise Cfj 21 du 13-10-24





COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1^{er} TOUR

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine **46** du **11-11** au **17-11-24**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1		SEM NOME FC 1	DEUIL-ENGHIEN FC 1	Le Samedi 16-11 à 18H00
2		BEZONS SPORTING CLUB	FUTSAL CLUB VLB 1	Le Mardi 12-11 à 20H30
3		ARNOUVILLE USC 1	GONESSE RC 1	Le Samedi 16-11 à 14H00
4		FOOT INDOOR LOISIR 1	CERGY-PONTOISE FC 1	Le Samedi 16-11 à 12H30
5		PARMAIN FUTSAL AS 1	SANNOIS FCE 1	Le Vendredi 15-11 à 21H00
6		MONTIGNY LVBD 1	MY SARCELLES FUTSAL 1	Le Samedi 16-11 à 19H15
7		PIERRELAYE FC 1	COMBO FUTSAL 1	Le Vendredi 15-11 à 21H00

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal – Asf Argenteuil - Attainville Futsal C – Bezons Futsal Club – Osny United - Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Avicenne Asc – Eaubonne Csm – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC – Marcouville City Cpa 2 - Montmagny Asfs – Montmorency Futsal

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





CALENDRIER U12 PHASE 1

Suite à la validation des licences pour les clubs ci-dessous :

Asf Argenteuil – Afs Vauréal – Les Sportifs de Garges et Sannois Fce

La commission décide de créer un groupe à 4 équipes pour la phase 1 avec des rencontres aller / retour.

GROUPE DE 4

Journée 01	Journée 02	Journée 03
Aller	Aller	Aller
Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24
Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24
2 - 3	3 - 1	1 - 2
4 - 1	2 - 4	3 - 4
Retour	Retour	Retour
Sa 07-12-24	Sa 14-12-24	Sa 18-01-25
Di 08-12-24	Di 15-12-24	Di 19-01-25
Journée 4	Journée 05	Journée 06

CRITÉRIUM U12 FUTSAL GR B		
1	550552	SANNOIS FCE 1
2	582623	AFS VAURÉAL 1
3	561071	ASF ARGENTEUIL 2
4	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1

N°	CRITERIUM U12	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 14H00
561 071	ASF ARGENTEUIL 2	Gymnase, Pierre de Coubertin, 2 Rue des Cévennes, 95100 Argenteuil	Le Dimanche à 15H30
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 15H15
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 14H00





CALENDRIER U14 PHASE 1

Suite à la validation des licences pour les clubs ci-dessous :

Afs Vauréal – Les Sportifs de Garges et Sannois Fce

La commission décide de créer un groupe à 4 équipes pour la phase 1 avec des rencontres aller / retour.

GROUPE DE 4

Journée 01	Journée 02	Journée 03
Aller	Aller	Aller
Sa 09-11-24	Sa 16-11-24	Sa 30-11-24
Di 10-11-24	Di 17-11-24	Di 01-12-24
2 - 3	3 - 1	1 - 2
4 - 1	2 - 4	3 - 4
Retour	Retour	Retour
Sa 07-12-24	Sa 14-12-24	Sa 18-01-25
Di 08-12-24	Di 15-12-24	Di 19-01-25
Journée 4	Journée 05	Journée 06

CRITÉRIUM U14 FUTSAL GR B		
1	582623	AFS VAURÉAL 1
2	550552	SANNOIS FCE 1
3	590442	LES SPORTIFS DE GARGES 1
4		EXEMPT

N°	CRITERIUM U14	ADRESSE DES GYMNASES	HORAIRES
582 123	AFS VAURÉAL 1	Gymnase des Toupets, Avenue Louise Michelle, 95490 Vauréal	Le Dimanche à 16H00
590 442	LES SPORTIFS DE GARGES 1	Gymnase Jean Jaurès, Rue René Blouet, 95140 Garges les Gonesse	Le Dimanche à 16H45
550 552	SANNOIS FCE 1	Gymnase Voltaire, 2 rue des Garonnes, 95110 Sannois	Le Dimanche à 16H00





ENGAGEMENT JEUNES

Plateaux U8 et U10 :

Après vérification du nombre de licences validées des clubs, la commission ne peut actuellement accepter l'engagement du nombre d'équipes demandé par certains clubs.

Plateaux U8 :

Plateaux de 10 à 12 équipes maximum. 2 rencontres simultanées sur un demi gymnase

Afs Vauréal	1 équipe
Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	6 équipes
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Les Sportifs de Garges	1 équipe
Persanaise Cfj	4 équipes

Plateaux U10 :

Plateaux de 6 équipes maximum. Rencontres sur tout la superficie du gymnase.

Afs Vauréal	1 équipe
Asf Argenteuil	2 équipes
Asc Avicenne	3 équipes
Attainville Futsal	1 équipe
Ermont Ams	2 équipes
Futsal Club VLB	1 équipe
Garges Djibson Asc	1 équipe
Les Sportifs de Garges	2 équipes
Persanaise Cfj	4 équipes
Paris CDG	1 équipe

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**





1^{er} APPEL FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 05 et 06-10-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U10 du 05-10-24 à Attainville Futsal

Avicenne Asc : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U10 du 06-10-24 à Persanaise Cfj

1^{er} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAU U8 du 13-10-24

Asf Argenteuil : 1^{er} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U8 du 13-10-24.





PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N°2 - Week-end des 09 et 10 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 09 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal 1 Persanaise Cfj (3&4) Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 10 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Persanaise Cfj (1&2)
Dimanche 10 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	6	Asf Argenteuil (1&2) Afs Vauréal 1 Avicenne Asc 3 Garges Djibson Asc 1 Paris CDG 1
Plateau N°3 - Week-end des 23 et 24 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 1 Asf Argenteuil (1&2) Afs Vauréal 1 Persanaise Cfj (3&4)
Samedi 23 Novembre 2024 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	6	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1
Dimanche 24 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Persanaise Cfj (1&2) Avicenne Asc 3 Paris CDG 1 Les Sportifs de Garges (1&2)

La commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U10 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 09 et 10-11-24
- ✓ Week-end des 23 et 24-11-24
- ✓ Week-end des 07 et 08-12-24
- ✓ Week-end des 18 et 19-01-25





PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°2 - Week-end des 16 et 17 Novembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 17 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	10	Persanaise Cfj (1 & 2) Afs Vauréal 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (4 - 5 & 6) Ermont Ams (1 & 2)
Dimanche 17 Novembre 2024 (coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	8	Les Sportifs de Garges 1 Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1 Persanaise Cfj (3 & 4)
Journée N°3 - Week-end des 30 et 01 Décembre 2024			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 30 Novembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	8	Garges Djibson Asc 1 Afs Vauréal 1 Avicenne Asc (1 - 2 & 3) Futsal Club VLB 1 Persanaise Cfj (1 & 2)
Dimanche 01 Décembre 2024 (coup d'envoi à 09h30)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	10	Avicenne Asc (4 - 5 & 6) AsF Argenteuil (1&2) Ermont Ams (1&2) Les Sportifs de Garges 1 Persanaise Cfj (3 & 4)

La Commission demande aux clubs engagés sur les plateaux U7 de bien vouloir notifier au DVOF la possibilité de recevoir sur les plateaux ci-dessous :

- ✓ Week-end des 16 et 17-11-24
- ✓ Week-end des 30 et 01-12-24
- ✓ Week-end des 14 et 15-12-24
- ✓ Week-end des 25 et 26-01-25

Prochaine Réunion
Le Lundi 04-11-2024 à 18H30





COMMISSION CDIF

RÉUNION RESTREINTE DU 22 OCTOBRE 2024

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.





FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

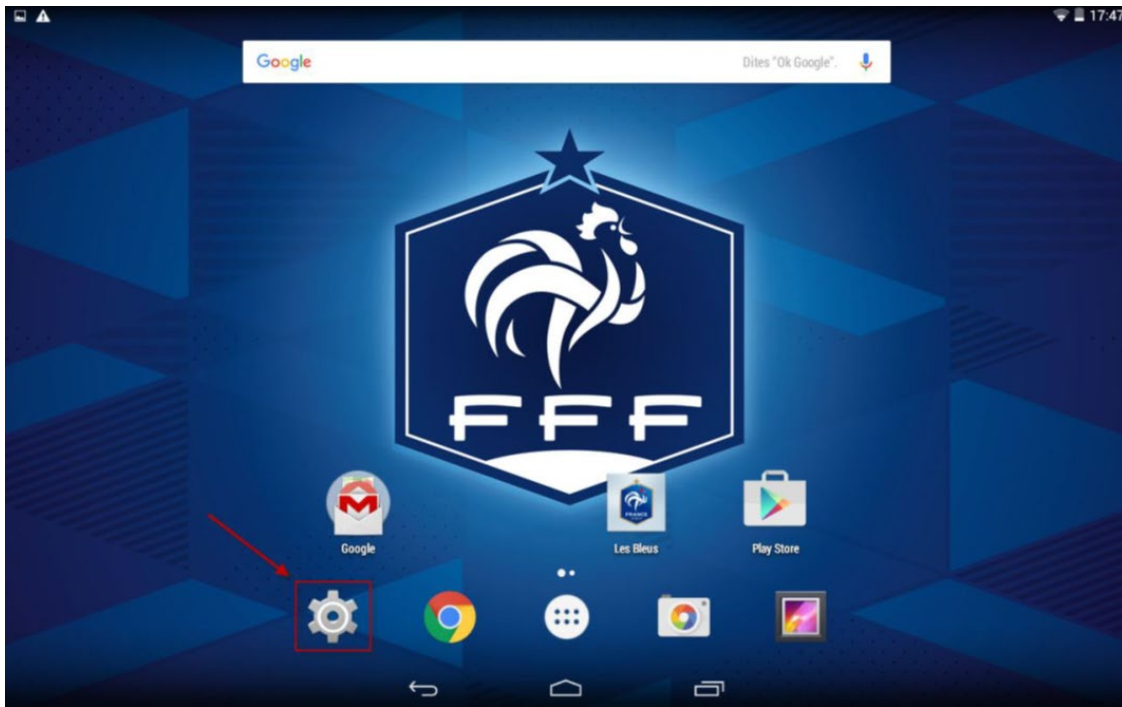
1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

📄 Allez dans paramètres de la tablette.



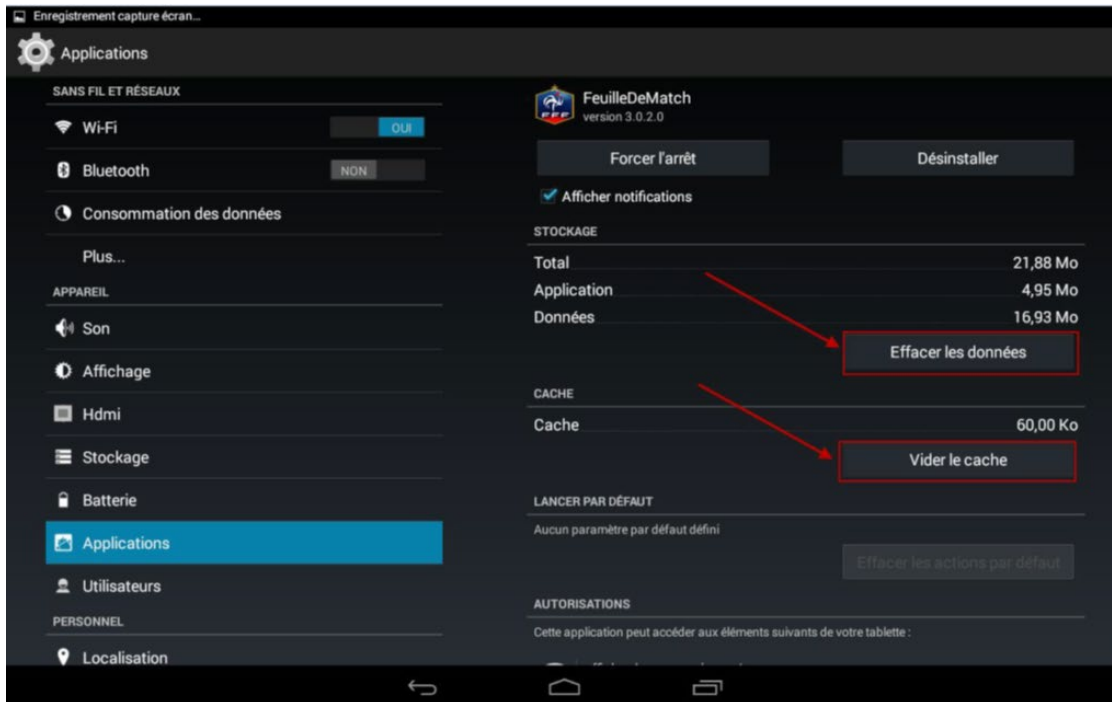


☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



☑ Effacer les données et vider le cache

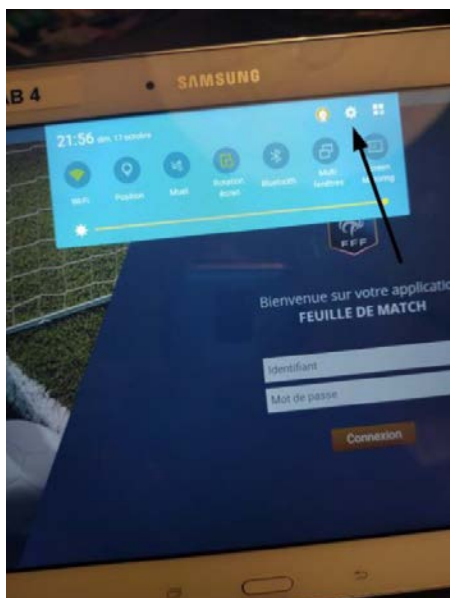




☞ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

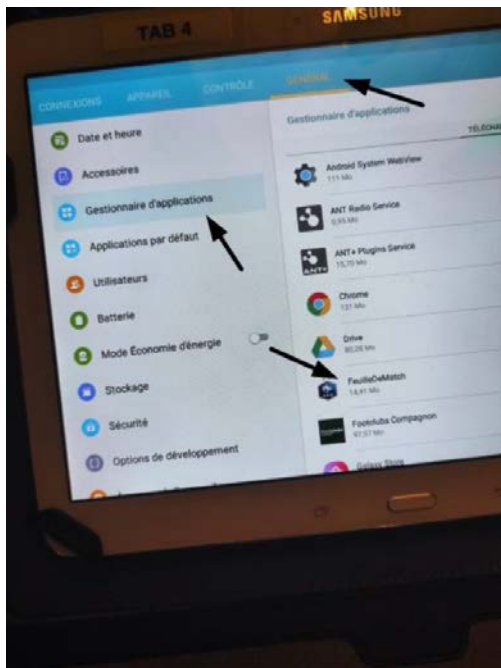
AUTRES TABLETTES

☞ Allez dans paramètres de la tablette.

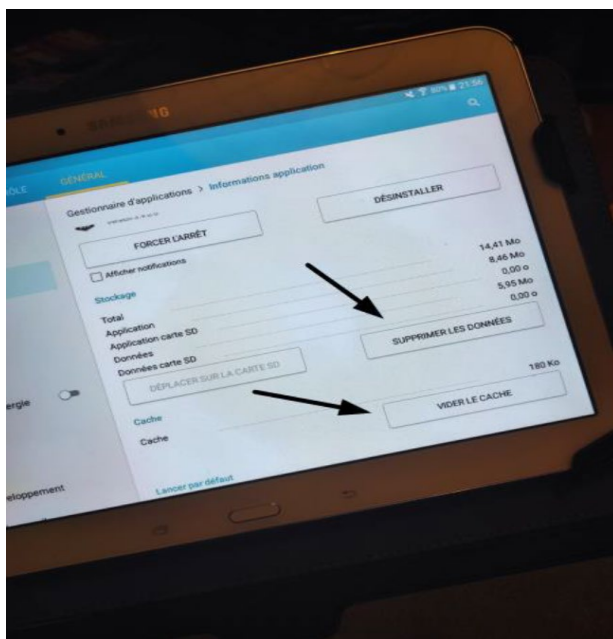




☑ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



☑ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÉGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 22 OCTOBRE 2024

Présents : MM. Febvay (Président)- Gomes – Lacour- Letellier.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Ville de FOSSES : NNI 952500101

Le club de FOSSES FU a avisé le DVOF que la municipalité avait effectué des travaux sur le Stade Auguste DELAUNE. La CDTIS 95 va faire le nécessaire pour classer cette installation.

Ville de LE THILLAY : NNI 956120102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a repris contact avec la mairie pour obtenir les documents nécessaires au classement de l'installation.

Ville de MONTMAGNY : NNI 954270102

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 16 octobre 2024 à 20h15 au Stade Charles GRIMAUD, rue Pelletier pour classement de l'éclairage.

Ville de GONESSE : NNI 952770101,952770102 et 952770103

M. FEBVAY et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 21 octobre 2024 à 20h00 au Stade Eugene COGNEVAUT, rue Claret pour classement des éclairages.





Ville de PIERRELAYE : NNI 954880101

Le club de PIERRELAYE FC a avisé le DVOF que la municipalité avait terminé les travaux du PARC DES SPORTS, rue du Général De Gaulle.

La CDTIS 95 a remercié le club pour les informations et à demander que le propriétaire du stade contacte le DVOF, la CDIF95 fera alors le nécessaire pour classer le terrain et l'éclairage.

La commission accuse lecture du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.





COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion électronique du 24 octobre 2024

Présents : MM. KERHERNO (Président) – CEIA- DA COSTA – FEBVAY – PEZIERE.

Il s'agit pour cette Commission de se prononcer sur la recevabilité des candidatures reçues par le Secrétariat du District, pour élire 1 membre du Comité de Direction, lors de l'Assemblée Générale Élective du 22 novembre 2022. Il est rappelé que le Comité de Direction est composé de 17 membres et que 1 poste est vacant (ancien membre Idriss Traore démissionnaire).

Sont rappelées les dispositions de l'article 16 des Statuts du District, fixant la compétence de la Commission de surveillance des opérations électorales à savoir : est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction [...].

Présentation des Candidatures reçues :

La Commission, après avoir examiné les candidatures adressées au District au titre de membres individuels ou membres d'une association affiliée et fort des articles 13.2 des Statuts du DVOF, estime que les candidatures suivantes réceptionnées respectent les conditions statutaires et émet un avis favorable :

C	Nom	Prénom	Numéro de licence	Au titre des Membres Individuels ou Membre d'une association affiliée à la Fédération
M	BARBERON	Patrick	2339976972	AS Eragny FC
M	BERSAC	Fabien	2348055220	ES Saint Prix
M	BLONDEAU	Guy	2310217106	ACS Cormeillais
M	KEITA	Mohamed	2330040833	RC Argenteuil

La Commission décide par ailleurs de proposer à chaque candidat de se présenter en 1 minute maximum au micro et devant les délégués de Clubs lors de l'Assemblée Générale et avant les votes.

Les membres de la Commission de surveillance des opérations électorales font un rappel de l'Article 13.3 des Statuts selon lequel : **les membres du Comité de Direction du District sont élus au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours.**

Sont élus au premier tour de scrutin, dans la limite des postes disponibles et dans l'ordre décroissant du nombre de voix recueillies par chacun d'eux, les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Les membres de la Commission de surveillance des opérations électorales donnent rendez-vous à tous les Clubs pour l'Assemblée Générale Élective, pour exercer la mission qui leur a été confiée.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Judiciaire de Pontoise dans un délai de cinq années à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.

